

2ND ELEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 141 chemin du Soleil Levant, 46300 Gourdon
944 940 634 R.C.S. Cahors

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS

prises par acte sous seing privé
en date du 1 septembre 2026

Les soussignés :

Mme Katia BOVEZ-VILLAJOS, née le 17 juin 1973 à Arès (33740), de nationalité française, demeurant 141 chemin du Soleil Levant, 46300 Gourdon, propriétaire de cinq mille (5 000) actions,

M. Philippe SAMAMA, né le 5 avril 1970 à Ris-Orangis (91130), de nationalité française, demeurant 141 chemin du Soleil Levant, 46300 Gourdon, propriétaire de cinq mille (5 000) actions,

Ensemble propriétaires de la totalité des dix mille (10 000) actions composant le capital social de la société 2ND ELEMENT,

Agissant en qualité d'associés de ladite société,

Conformément aux articles 14, 14.2 et 14.5 des statuts, qui autorisent les associés à prendre leurs décisions collectives sous la forme d'un acte sous seing privé signé par tous les associés,

Ont adopté les décisions dont la teneur suit.

Rappel préalable

Les associés rappellent que la Société exerce une activité de conception, de fabrication et de commercialisation de machines-outils à commande numérique.

Ils exposent que la Société a développé, en complément de cette activité, des logiciels de conception et de fabrication assistées par ordinateur permettant la conception de pièces et la génération des programmes d'usinage exécutés sur les machines qu'elle commercialise.

Cette activité s'adresse à la même clientèle et mobilise les mêmes moyens humains et matériels que l'activité existante. Elle n'entraîne ni la création d'une personne morale nouvelle, ni de modification du régime fiscal, ni de transfert d'établissement, ni de changement de contrôle.

Les associés indiquent que ce projet a été porté à la connaissance de la Direction départementale des Finances publiques du Lot, laquelle a répondu par lettre du 31 août 2026 référencée sous le numéro 2026-193.

Il y a lieu, en conséquence, de compléter l'objet social afin d'y mentionner expressément cette activité.

Ordre du jour

- Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PS

13

Première décision — Modification de l'objet social

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société afin d'y ajouter l'activité de conception, de développement, d'édition, de commercialisation et de maintenance de logiciels.

En conséquence, les associés décident de remplacer le premier alinéa de l'article 2 des statuts, actuellement rédigé comme suit :

« La conception et la fabrication, la commercialisation, l'importation et l'exportation de machines CNC.. »

par les dispositions suivantes :

« La conception, la fabrication, la commercialisation, l'importation et l'exportation de machines-outils à commande numérique ;

La conception, le développement, l'édition, la commercialisation et la maintenance de logiciels, notamment de logiciels de conception et de fabrication assistées par ordinateur destinés à la conception de pièces et à la génération des programmes d'usinage exécutés sur machines-outils à commande numérique ; »

Le surplus de l'article 2 demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Deuxième décision — Pouvoirs en vue des formalités

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'inscription modificative auprès du registre du commerce et des sociétés, et plus généralement de faire le nécessaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Clôture

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, établi et signé par tous les associés, qui sera communiqué à la Société pour être conservé et retranscrit sur le registre des décisions collectives.

Fait à Gourdon, le 1 Septembre 2026, en trois exemplaires originaux.

Mme Katia BOVEZ-VILLAJOS
Associée



M. Philippe SAMAMA
Associé

